



VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE

**A**VENANT SIMPLIFIE N° 6 A LA

**C**ONVENTION DE RENOVATION URBAINE

D'EPINAY-SUR-SEINE

**Scission de lignes opération pour précision  
des postes de dépenses liées à l'équipe projet**

## PREAMBULE

La convention partenariale pour la rénovation urbaine d'Epina-sur-Seine, élaborée en 2005 et signée le 09 janvier 2006, et notamment son annexe financière, ainsi que les avenants simplifiés précédents, définissent et arrêtent pour chaque opération physique les postes de dépenses, la base de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation.

Selon le type de dépenses, la base de financement retenue correspond soit au montant hors taxes (HT) – dépenses d'investissement pour lesquelles la collectivité récupère la TVA – soit au montant toutes taxes comprises (TTC) – dépenses de fonctionnement hors champ de TVA.

Dans la Convention signée en 2006, la ligne « Ingénierie globale projet ANRU » comprend à la fois des dépenses d'investissement (études) et des dépenses de fonctionnement (frais de personnel et de fonctionnement, prestations non soumises à la TVA).

Afin de respecter les écritures comptables, de justifier les postes de dépenses et de solliciter les subventions attendues, il est nécessaire de dissocier ces deux types de dépenses (investissement et fonctionnement).

Le premier objet de cet avenant simplifié n°6 est alors de séparer ces deux postes de dépenses (HT et TTC) en deux opérations physiques, respectant les lignes comptables :

- une ligne comportant l'ingénierie de conduite de projet RU et les dépenses hors champ de TVA d'une part ;
- une ligne comportant les dépenses d'investissement (études) d'autre part.

Par ailleurs, une DAS partielle concernant la rémunération de l'ingénierie de conduite de projet RU (IDTOP 071 1130010 12 0004 001) a été prise le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Elle concerne la rémunération de l'ingénierie de conduite de projet RU uniquement pour l'année 2005. Cette opération est aujourd'hui soldée.

Les caractéristiques de cette DAS sont les suivantes:

	Base de financement	Référence TVA	Plan de financement							Calendrier			
			ANRU		Plaine Commune		Fonds propres CDC		Autres		Année	Semestre	Durée
Ingénierie projet RU 2005	104 010	TTC	41 604	40%	31 203	30%	20 802	20%	10 401	10 %	2005	1	2

Afin de clarifier les demandes de subventions auprès de l'ANRU, le second objet de cet avenant simplifié n°6 est donc de scinder la ligne Ingénierie de conduite de projet RU et dépenses hors champ de TVA en deux : l'une récapitulant la rémunération de l'ingénierie de conduite de projet RU pour l'année 2005, l'autre récapitulant les dépenses de fonctionnement de l'équipe RU (rémunération et dépenses hors champ de TVA) pour le restant de la période, c'est à dire 2006-2010.

Ainsi :

- Il est proposé de scinder la ligne opération n°071 1130010 12 0004 001 intitulée « Ingénierie globale de projet RU » (base de financement 1 444 336 € HT) en trois lignes opération, afin de clarifier les postes de dépenses.
- La ligne opération initiale n°071 1130010 12 0004 001 est renommée « Ingénierie projet RU 2005 ». Le montant de la base de financement est ramené à 104 010 € TTC, ce qui correspond à la DAS partielle prise par l'ANRU pour un montant de subvention de 41 604€. L'échéancier reste fixé au 1<sup>er</sup> semestre 2005, mais pour 2 semestres.
- Les études d'investissement sont regroupées sous une nouvelle ligne opération dont le montant prévisionnel de la base de financement est de 250 836 € (référence sur le montant HT de l'opération). L'échéancier est porté au 1<sup>er</sup> semestre 2007 pour 6 semestres.
- Enfin, les frais de rémunération et de fonctionnement de l'équipe projet depuis 2006 sont regroupés sous une troisième ligne opération. La base de financement est calculée selon le reliquat de la ligne initiale, soit 1 089 490 € TTC. Le calendrier est porté à un démarrage au 1<sup>er</sup> semestre 2006 pour une durée de 8 semestres.
- Pour ces trois lignes opération, les taux de cofinancements restent identiques (40% ANRU, 30% Plaine Commune, 20% CDC et 10% Autres) et la maîtrise d'ouvrage reste confiée à Plaine Commune.

## Rappel des précédents avenants simplifiés :

- Avenant simplifié n°1 : signé le 20 septembre 2006, identifie la SEM Plaine Commune Développement comme maître d'ouvrage de la ZAC Intégral.
- Avenant simplifié n°2 : signé le 24 avril 2007, intègre l'opération d'accession sociale à la propriété « Maisons à vivre » dans la Convention ANRU.
- Avenant simplifié n°3 : signé le 22 novembre 2007, acte des changements et précisions de maîtrises d'ouvrage et d'opérations.
- Avenant simplifié n°4 : signé le 01 février 2008, acte la fongibilité des opérations de suivi-animation de l'OPAH, de suivi-animation des Plans de Sauvegarde et de portage de lots lié aux Plans de Sauvegarde.
- Avenant simplifié n°5 : signé le 11 avril 2008, scinde des lignes opération pour adaptation au règlement financier de l'ANRU de janvier 2007.

## Vu :

- la convention partenariale pluriannuelle pour la mise en œuvre du projet de rénovation Urbaine d'Epinay-sur-Seine,
- la liste des signataires de la dite convention signée le 09 janvier 2006,
- les avenants simplifiés n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5 à la dite convention,
- le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 20 mars 2007 ;

## Considérant

- la nécessité de scinder l'opération physique n°071 1130010 12 0004 001 « ingénierie globale projet RU » dans l'annexe financière de la convention afin de différencier base financement HT et base de financement TTC au sein des dépenses liées à l'équipe projet, et de clarifier les modalités de paiement du fonctionnement de l'équipe projet,

## Il est décidé

**Article 1 :** L'opération « ingénierie globale projet RU » de Plaine Commune, identifiée sous le N° d'opération physique 071 1130010 12 0004 001, est renommée « ingénierie projet RU 2005 ». Le montant de la base de financement est ramené à 104 010 € TTC. Le plan de financement est recalculé selon les mêmes taux de participation des partenaires. La durée de l'échéancier est réduite à 2 semestres.

**Article 2 :** Une nouvelle ligne d'opération physique est créée, intitulée « Etudes d'investissement », identifiée sous le N° d'opération physique 071 1130010 12 0004 007. Le montant de la base de financement est de 250 836 € HT. Le plan de financement est recalculé selon les mêmes taux de participation des partenaires. L'échéancier est fixé au 1<sup>er</sup> semestre 2007 pour une durée de 6 semestres.

**Article 3 :** Une nouvelle ligne d'opération physique est créée, intitulée « Fonctionnement équipe RU 2006-2010 », identifiée sous le N° d'opération physique 071 1130010 12 0004 008. La base de financement est calculée selon le reliquat de la ligne initiale, soit 1 089 490 €, répartis à hauteur de 939 490 € TTC pour les frais de personnel et de 150 000 € TTC pour les frais de fonctionnement. L'échéancier est porté au 1<sup>er</sup> semestre 2006 pour une durée de 8 semestres.

**Article 4 :** L'annexe 2.A « tableau de financement des opérations subventionnées par l'ANRU » de la convention partenariale pour la mise en œuvre de la rénovation urbaine d'Epinay-sur-Seine est modifiée en conséquence des articles précédents.

Le tableau suivant détaille les modifications apportées à cette annexe :

### Plan de financement initial :

	Base de financement	Référence TVA	Plan de financement								Calendrier		
			ANRU		Plaine Commune		Fonds propres CDC		Autres		Année	Semestre	Durée
Ingénierie globale projet RU	1 444 336	HT	577 735	40%	433 301	30%	288 867	20%	144 434	10%	2005	1	10

Division de la ligne en trois lignes et nouveaux plans de financement :

	Base de financement	Réf ére nce TVA	Plan de financement								Calendrier		
			ANRU		Plaine Commune		Fonds propres CDC		Autres		Anné e	Se me stre	Dur ée
Ingénierie projet RU 2005	104 010	TTC	41 604	40%	31 203	30%	20 802	20%	10 401	10%	2005	1	2
Etudes d'investissement	250 836	HT	100 334	40%	75 251	30%	50 167	20%	25 084	10%	2007	1	6
Fonctionnement équipe RU 2006-2010	1 089 490	TTC	435 796	40%	326 847	30%	217 898	20%	108 949	10%	2006	1	8
<b>Total</b>	<b>1 444 336</b>	<b>HT</b>	<b>577 735</b>	<b>40%</b>	<b>433 301</b>	<b>30%</b>	<b>288 867</b>	<b>20%</b>	<b>144 434</b>	<b>10%</b>	<b>2005</b>	<b>1</b>	<b>10</b>

A Saint-Denis, le 21/05/ 2008

<p>Le Préfet de la Seine-Saint-Denis</p> <p><b>La Préfète déléguée pour l'égalité des territoires</b></p> <p><i>Christiane BARRET</i></p> <p><b>Christiane BARRET</b></p>	<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune</p> <p><i>Patrick BRAQUEZEC</i></p> <p><b>Patrick BRAQUEZEC</b> Député</p>	<p>Le Maire de la Ville d'Epina y sur-Seine</p> <p><i>Hervé CHEVREAU</i></p> <p><b>Hervé CHEVREAU</b></p>	<p>Le Directeur Inter-régional de la Caisse des Dépôts et des Consignations</p> <p><i>Claude BLANCHE</i></p> <p><b>CDC DRIF</b> 254 Boulevard Saint Germain 75343 PARIS CEDEX 04 <b>CLAUDE BLANCHE</b></p>
---	--	---	--